

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 30)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Hiver 2013

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Activités du mardi

5 mars 2013 à 14.00heures. Film: la rage de l'ange.

12 mars 2013 à 14.00 heures. Café-causerie : Intégration des femmes dans un groupe communautaire. Conférencière : Maryse Boucher du Centre des femmes de Laval.

19 mars 2013 : 14.00 heures. Film : Les temps modernes de Charlie Chaplin.

26 mars 2013 : 14.00 heures. Café-causerie : La folie et Stephen King.

2 avril 2013 : 14.00 heures. Film : La constance du jardinier.

9 avril 2013 : 14.00 heures. Café-causerie : CSST 2^e partie.

16 avril 2013 :14.00 heures. Film : le dictateur. 124^e anniversaire de naissance de Charlie Chaplin.

23 Avril 2013 : 14.00 heures. Film : Borderline.

30 avril 2013 : 14.00 heures. Film : La mécanique des rêves.

7 mai 2013 : 14.00 heures. Film : Carnets de voyage.

14 mai 2013 : 14.00 heures. Café-causerie : CSST 3^e partie.

21 mai 2013 : 14.00 heures. Film : Patch Adams.

28 mai 2013: 14.00 heures. Film: L'âme en jeu.

4 juin 2013 : 14.00 heures. Film : Tout est parfait.

11 juin 2013 : 14.00 heures. Film : Danny Q.

18 juin 2013 : 14.00 heures. Film : Frida.

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

Affaire Turcotte et droits en santé mentale Un dialogue constructif plutôt que du dénigrement

Monsieur Machabée qui se veut le héraut des victimes des «malades mentaux» soit les amis et parents des gens qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale vient de nous livrer un brûlot aux propos outranciers y assimilant ces derniers avec Guy Turcotte, celui qui a tué ses enfants et a été reconnu non criminellement responsable compte tenu de son état mental au moment de la commission de l'acte[1]. L'amalgame nous paraît extrêmement exagéré. De plus, monsieur Machabée en vient à suggérer qu'on devrait davantage contrôler les «malades mentaux» de manière à soulager les proches de ses gens.

La trame discursive y va de plusieurs arguments disqualifiants pour les gens qui ont des problèmes de santé mentale. La décision du tribunal administratif qui «libère» Guy Turcotte (on omet de dire qu'il doit se soumettre à des thérapies) est assimilé au 11 septembre 2001 où la population était en état de choc. En 2012, le Québec vivrait le même traumatisme... On cite des statistiques sur les meurtres commis par des gens atteint de problème de santé mentale. On dit que 86% des victimes de ces «malades mentaux» sont connus du tueur et 51% de la même famille. Par contre, monsieur Machabée ne mentionne pas que, pour la population en général, ces chiffres sont respectivement de 83% et 34%[2]. Il y a certes une disproportion pour ce qui est des pourcentages concernant la famille; disons que les réseaux sociaux des gens avec des problèmes de santé mentale sont plutôt limités. Mais le fait de ne pas inclure ce comparatif pourrait laisser entendre que les meurtres commis par des gens «dits normaux» ne seraient que le fait d'étrangers alors que ce n'est pas le cas. L'idée suggérée par le brûlot est que les gens en santé mentale seraient des menaces, des ennemis, pour les proches.

Monsieur Machabée y va aussi d'une autre comparaison assez douteuse. On parle du cas d'O.J. Simpson, cette ancienne star du football, accusé de meurtre et acquitté. Le cas O.J. Simpson a divisé les États-Unis, les Blancs criant au scandale et les Noirs se réjouissant qu'un des leurs réussissent à se soustraire à un appareil de justice souvent raciste. Au Québec, les gens ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale ne se sont pas reconnus dans Guy Turcotte. Même que, pour plusieurs de nos membres, le fait qu'il est été docteur et riche, en mesure de se payer des bons avocats, en faisait un étranger à leur cause. C'est peut-être cet élément qui a fait que les groupes ne se soient pas prononcés sur le cas Turcotte.

Dans son cas, il était clair qu'il avait tué ses enfants. Maintenant pourquoi? Un jury a déterminé qu'au moment de commettre l'acte, il n'était pas criminellement responsable (absorption d'antigel, tendances suicidaires, dissociation momentanée, etc). Une autre thèse très intéressante, fait du geste de Turcotte un acte de violence conjugale[3]. En tuant ses enfants, il agressait violemment

son ex, Isabelle Gaston. Que cette dernière se sente craintive pour elle-même apparaît compréhensible. Qu'elle réclame un durcissement des lois nous apparaît très problématique. Que des groupes qui voient chez les gens ayant des problèmes de santé mentale des ennemis des proches utilisent l'événement Turcotte pour leur propagande nous est complètement inacceptable.

Nous le savons que la FFAPPAM dont l'organisme de Monsieur Machabée, l'Alpabem, est membre fait campagne pour restreindre les droits des gens en santé mentale[4]. Guy Turcotte, une fois reconnu non responsable de ses actes en cour criminelle, tombait sous la juridiction du tribunal administratif du Québec qui gère les cas juridiques de santé mentale. Les décisions qui y sont prises y respectent une certaine jurisprudence qu'on peut trouver trop restrictive ou trop permissive pour les gens selon si on défend ou non les gens avec des problèmes de santé mentale.

Monsieur Machabée a cependant raison sur un point. Effectivement, le réseau de la santé et des services sociaux est organisé de telle sorte que les proches des gens en santé mentale sont sur sollicités pour s'occuper de ces derniers. Cette situation est inacceptable pour chacune des parties et n'est pas toujours très productive de bons résultats. Il y a un déficit évident au niveau des services. Notre organisme est partisan d'une approche beaucoup plus pro-active de la part du réseau comme cela se fait en Italie dans la région de Trieste. Incidemment, en Italie, il n'y a pas de loi sur la dangerosité ni même d'hôpitaux psychiatriques, parce qu'on a compris que les problèmes en santé mentale étaient avant tout des problèmes sociaux (exclusion, stigmatisation, appauvrissement, émiettement des réseaux sociaux, etc). Au Québec, les approches qui associent l'accès au logement et l'intervention pro-active du réseau, comme le projet Chez soi à Montréal et le projet Clé en mains à Québec, en plus de favoriser l'autonomie des usagers permet aussi de dégager les proches de certaines obligations.

Pour nous, les proches et amis peuvent être des alliés des personnes ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale. Cela se fait évidemment en créant les bonnes conditions pour ce faire et les administrations gouvernementales doivent les favoriser notamment en investissant davantage dans la création de services dans le communauté. L'approche du durcissement des lois, en plus d'attaquer des libertés fondamentales (le droit au jury en étant un et le droit de se défendre devant les tribunaux administratifs en étant un autre), n'est d'aucun secours et pour les proches et pour les gens ayant ou ayant eu des problèmes de santé mentale.

Nous sommes ouverts à un dialogue mais pas aux dépens des droits fondamentaux. Le propos de Monsieur

Machabée est extrêmement mal avisé et bloque le débat. De plus, il ne contribue qu'à entretenir des préjugés pour l'ensemble des gens en santé mentale les assimilant tous à des gens dangereux. Le cas Turcotte, aux dires de plusieurs experts, est très atypique. L'utiliser pour stigmatiser l'ensemble de nos membres nous apparaît déplorable.

Richard Miron

Coordonnateur de L'En-Droit de Laval

[1] http://www.alpabem.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=458&catid=4&Itemid=75

[2] <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11561-fra.htm>

[3] <http://www.ledevoir.com/societe/justice/366376/l-angle-mort-de-la-violence-conjugale>

[4] Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) Association lavalloise de parents pour le bien-être mental (ALPABEM)

**Mettons fin au niaisage et à l'apathie
Dotons-nous de nos espaces populaires libérés**

Le mouvement de contestation autochtone Idle no more qui signifie en français « l'apathie : c'est assez ! » a sonné un certain réveil parmi ces populations déshéritées du territoire occupé par le Canada. Il faut cependant pas minimiser qu'il existait déjà des noyaux contestataires fort combattifs qui ne craignaient pas les actions radicales. Idle no More a signifié un élargissement de cette contestation.

Du côté des populations culturellement euro-canadiennes (non autochtones), on constate une médiocrité des gouvernements si ce n'est pas de la corruption et des promesses électorales non tenues. Que fait-on ? Pas grand-chose. Il y a bien sûr des initiatives intéressantes. Par exemple, à Laval, s'est formé une Assemblée populaire autonome qui travaille à mobiliser les citoyenNEs et construire une vraie démocratie à Laval. On peut regretter chez certains des participants des illusions sur les institutions et la sous-estimation de l'importance de mobiliser largement la base populaire mais néanmoins le désir de vouloir changer les choses est là.

À Laval, on le sait de plus en plus, il y avait de la corruption. On se souciait à peine de la vie démocratique même formelle pour désigner qui allait prendre les rênes

du pouvoir ; 80 hommes d'affaires et mafieux avaient donné un cadeau de 800 000\$ à l'ancien maire Lefebvre pour favoriser la venue de Gilles Vaillancourt. On sait que ce dernier, selon les enquêtes journalistiques et ce qui transparaît des enquêtes policières, se serait mis un peu d'argent dans les poches.

Ce qui est le plus grave pour nous, c'est la connexion qui existait entre les contracteurs, les ingénieurs, les propriétaires de terrain et la Ville.

Combien d'argent du peuple inutilement dépensé en magouilles ? Pourquoi tant de terrains disponibles pour des condos ou des projets résidentiels privés. Le manque de logement social est flagrant à Laval. On l'a déjà dit. Il faut que du territoire soit réservé pour du logement social. Mais aussi, il faut que du territoire soit disponible pour des projets d'agriculture au service de la population et cela en respect de l'écologie. Ce sont les espaces populaires libérés que nous réclamons maintenant faute de pouvoir libérer tout Laval des puissances de l'argent.

Richard Miron

Santé : alerte au surdiagnostic !

Cet article est extrait d'une revue française, sud-ouest. Allen Frances y fait une critique approfondie de la psychiatrie, des psychiatres et de la sur-médication. Pourtant Allen Frances a dirigé le DSM IV, le dernier manuel des diagnostics sur lequel se fondent les psychiatres qui nous soignent, la bible de la classification des soi-disant maladies mentales. On est loin de petits groupes marginaux de psychiatisés!

Sud-Ouest Dimanche. - Vous faites un état des lieux plutôt affolant de la prise en charge des maladies mentales dans le monde. Quel est-il ?

Allen Frances. - Trop de gens prennent trop de médicaments (anxiolytiques, psychotropes, antidépresseurs, etc.). Aux États-Unis, cela vient du fait que les médecins sont contraints de poser un diagnostic pour être payés. Donc ils posent beaucoup trop de diagnostics et associent cela à une prescription de médicaments excessive. De plus, les laboratoires pharmaceutiques ont le droit de faire de la publicité directe et ils arrivent à convaincre les gens que leurs troubles affectifs ou psychiques sont des maladies et donc que ces pathologies se soignent avec des médicaments. En France, les médecins prescrivent des médicaments sans forcément faire de diagnostic, ce qui n'est pas nécessaire. Mais les gens en consomment trop aussi.

Santé : alerte au surdiagnostic ! (suite)

Sud-Ouest Dimanche. - Quelle serait la bonne mesure ?

Allen Frances. - Dans 50 % des cas de mal-être, les symptômes régressent avec un peu de temps et des conseils. Si ces derniers n'ont pas suffi, alors on peut entamer une psychothérapie. Et si, là, on échoue, alors seulement la médication s'impose.

Sud-Ouest Dimanche. - Vous avez dirigé le DSM IV. Cet ouvrage est une référence dans tous les pays industrialisés sur le classement des maladies mentales. Aujourd'hui, vous dites qu'il y a un risque de surdiagnostic. Quel a été le rôle du DSM ?

Allen Frances. - Le DSM définit la frontière entre le normal et le pathologique dans le domaine de la psychiatrie. Au fil des ans et des DSM, cette frontière est devenue de plus en plus ténue. Lorsque nous avons rédigé le DSM IV, en 1994, nous avons déjà pensé à ce danger, mais nous avons choisi d'augmenter les critères de diagnostic, de crainte de passer à côté de certaines pathologies. Par exemple, deux semaines de dépression ont été qualifiées de désordre mental et sont apparues comme une pathologie. Tout comme la phobie sociale, fondée parfois sur un excès de timidité...

Du coup, un petit changement de comportement dans la vie est devenu, pour l'industrie pharmaceutique, une maladie à soigner par des médicaments. Le DSM IV a péché par excès de prudence...

Sud-Ouest Dimanche. - Quelles sont les pathologies dont on sait aujourd'hui qu'elles sont surdiagnostiquées, partout dans le monde ?

Allen Frances. - Le déficit de l'attention avec hyperactivité chez l'enfant, les troubles bipolaires chez l'enfant et l'adulte, l'autisme, les TOC (1), la dépression mineure, les troubles mixtes de l'anxiété et de la dépression, la phobie sociale. En gros, on a diagnostiqué ainsi des personnes qui n'étaient pas malades, dont certaines avalent des médicaments à vie. Au-delà de l'aspect toxique en matière de santé publique, on ne peut négliger le côté économique de ce problème. L'argent dépensé par ceux qui n'ont pas besoin de médicaments et qui en consomment manque pour ceux qui sont réellement malades.

Sud-Ouest Dimanche. - L'effet pervers de ce surdiagnostic serait donc que les véritables malades ne seraient pas pris en charge correctement ?

Allen Frances. - Absolument. La plupart des gens qui sont soignés alors qu'ils n'en auraient pas besoin pensent qu'ils vont mieux grâce aux médicaments. Ils deviennent dépendants. Alors qu'en fait c'est le temps, les conseils qui ont fait leur travail. Mais les malades, les vrais, ont, eux, besoin de médicaments, il en va de leur vie. Or, ceux-là n'y ont pas forcément accès.

Aux États-Unis, la crise a eu pour conséquence une réduction du budget public de la santé, il faut des assurances privées pour se soigner. Être intégré socialement. Ce n'est pas forcément le cas des grands malades.

Sud-Ouest Dimanche. - La version V du DSM va bientôt être publiée aux États-Unis. Les experts qui le rédigent ont-ils pris la mesure de ce désastre de santé publique ?

Allen Frances. - Je ne le crois pas. Les experts qui ont travaillé sur le DSM V n'ont pas pris la mesure de l'impact des classifications dans le quotidien des gens. Ils travaillent chacun dans leur domaine d'expertise, et leur tendance est plutôt à l'expansion de leur domaine de compétence. Tous les états d'âme deviennent pathologiques : ils sont en train de classer le deuil en dépression majeure, la colère pourrait devenir un trouble psychiatrique. Tout comme la gourmandise, ou les troubles de la mémoire des personnes âgées... L'extension des diagnostics est un risque pour la société.

Sud-Ouest Dimanche. - Comment réagir ?

Allen Frances. - Une pétition circule, je demande que le projet du DSM V, qui doit être bouclé dans quinze jours, subisse une étude scientifique indépendante, pour donner un contrepoint. Mais l'enjeu est énorme, économique. Le DSM est un best-seller, 200 000 exemplaires vendus chaque année, porté par l'Association américaine de psychiatrie, qui a la main...

Revue de presse critique du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, 7 décembre 2012

Site Internet: www.rrasmq.com

(1) TOC: Troubles obsessionnels compulsifs